

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/5

N° FACTURE 1101654729 DATE FACTURE : 14.03.2026 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 14.03.2026 - B.L. N° 0375 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
9156045	MPX LASAGNE BOLOGNESE 350G	6.00	PC	2.19	3.59	3.79	39.00%	5.5	13.14
9151705	MPX NEMS POULET X4+SCE 280G	6.00	PC	1.65	2.55	2.69	35.29%	5.5	9.90
4772505	HACHIS PARMENTIER EMMENTAL 300GR	4.00	PC	2.86	4.41	4.65	35.15%	5.5	11.44
9149295	MPX NEMS PORC X4 280G	6.00	PC	1.65	2.55	2.69	35.29%	5.5	9.90
2844055	BOX XTREM RADIATORI BF PV 400G	4.00	PC	3.60	4.73	4.99	23.89%	5.5	14.40
7086135	FM COUSCOUS A LA MAROCAINE 450G	4.00	PC	3.50	5.17	5.45	32.30%	5.5	14.00
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							33.46%		72.78
3331525	ROTI PORC CUIT 4T 140G	8.00	PC	1.39	2.36	2.49	41.10%	5.5	11.12
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							41.10%		11.12
9134325	MPX RILLETES DE POULET 200G	6.00	PC	1.99	2.64	2.79	24.62%	5.5	11.94
4807895	SAUCISSON PATA NEGRA 60G LAB	8.00	PC	2.77	3.76	3.97	26.33%	5.5	22.16
Total famille 596 : SALAISON & CHARCUT.TRANCHE LS							25.74%		34.10
9175635	MPX QUICHE LORRAINE 2X130G	4.00	PC	1.99	2.83	2.99	29.68%	5.5	7.96
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							29.68%		7.96
9142645	MPX CAROTTES RAPEES 300G	6.00	PC	0.82	1.13	1.19	27.43%	5.5	4.92
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							27.43%		4.92
1132057	SDW LE GOURMAND JB CRU CHEV 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
2840715	SDW LE MEGA JB EMMENT 230G	6.00	PC	2.09	3.14	3.45	33.44%	5.5	12.54
7356931	SDW COMPLET ROSET.LYON 125G	4.00	PC	1.49	2.47	2.61	39.68%	5.5	5.96
9050125	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.76	3.86	4.25	28.50%	5.5	11.04
2842555	SDW MEGA VIEN.PLT CRUD.270G	6.00	PC	1.63	2.70	2.85	39.63%	5.5	9.78
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							32.39%		50.52
4801425	2T BLANC POULET CSN 65G	6.00	PC	1.02	1.61	1.70	36.65%	5.5	6.12
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							36.65%		6.12
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	6.00	KG	1.09	1.60	1.69	31.88%	5.5	6.54
9204115	CHAMP BLANC PC GEANT 2K C1 FR Pays d'origine: FR	4.00	KG	5.25	7.57	7.99	30.65%	5.5	21.00
3409561	PDT CONSO 15K 50+ C1 FR Pays d'origine: FR	15.00	KG	0.78	1.13	1.19	30.97%	5.5	11.70
2421385	SAL MACHE 125G 0,99E C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	0.79	0.94	0.99	15.96%	5.5	7.90
2126405	SAL COEUR ROMAINE 200/400G 0,99E ES Pays d'origine: ES	10.00	PC	0.79	0.94	0.99	15.96%	5.5	7.90
9211305	PERSIL PLAT BOTTE 130/160G C1 IT Pays d'origine: IT	8.00	PC	1.03	1.51	1.59	31.79%	5.5	8.24
9187475	SAL BATAVIA ROUSSILLON PPR C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.86	1.22	1.29	29.51%	5.5	5.16
1606805	SAL SUCRINE DUO PVC 0,99E X18 ES Pays d'origine: ES	18.00	PC	0.68	0.94	0.99	27.66%	5.5	12.24
2089215	TOM COT MARMANDE 3K5 C2 FR Pays d'origine: FR	3.50	KG	4.49	6.62	6.99	32.18%	5.5	15.71
9016375	TOM COT NOIRE CRIM 3K5 C2 FR Pays d'origine: FR	3.50	KG	5.14	7.57	7.99	32.10%	5.5	17.99
7565091	OIGNON ROUGE 6/8 VRAC 6KG C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	KG	1.05	1.51	1.59	30.46%	5.5	6.30

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101654729 DATE FACTURE : 14.03.2026

Feuillet 2/5

1895451	AVOCAT 203/243 HAS PREM MA/IL/CL/ES Pays d'origine: MA	18.00	PC	0.79	1.13	1.19	30.09%	5.5	14.22
3737087	ENDIVE 500G C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	1.06	1.51	1.59	29.80%	5.5	10.60
6819427	RADIS BOTTE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	0.97	1.51	1.59	35.76%	5.5	11.64
9184845	TOM CERISE MEL 250G C1 MA Pays d'origine: MA	16.00	PC	1.44	2.08	2.19	30.77%	5.5	23.04
1398281	POIREAU VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	0.96	1.32	1.39	27.27%	5.5	4.80
Total famille 500 : LEGUMES							29.96%	184.98	
9205685	MAND FEUIL ORRI 6K 4/5 C1 ES Pays d'origine: ES	6.00	KG	1.69	2.46	2.59	31.30%	5.5	10.14
4919471	BANANE 18K5 PREM P20 C1 FR/EC/CI/CR Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.29	1.89	1.99	31.75%	5.5	23.85
4570707	ORANGE FEUIL NAVELATE 2/3 10K C1 PT Pays d'origine: PT	10.00	KG	1.62	2.36	2.49	31.36%	5.5	16.20
9015875	DATTE MEDJOL BONBON VRAC 3K IL Pays d'origine: IL	3.00	KG	12.96	18.95	19.99	31.61%	5.5	38.88
9015435	POIRE CONFERENCE 65/70 7K C1 BE Pays d'origine: BE	7.00	KG	1.66	2.36	2.49	29.66%	5.5	11.62
9017765	ORANGE A JUS SALUSTIA.2K 6/8 C1 ES Pays d'origine: ES	10.00	PC	2.24	3.40	3.59	34.12%	5.5	22.40
9021625	ANANAS XSWEET B9 CR Pays d'origine: CR	9.00	PC	1.52	2.17	2.29	29.95%	5.5	13.68
9011975	POM CHANTCL 170/220 6K5 C1 FR Pays d'origine: FR	6.50	KG	1.83	3.12	3.29	41.35%	5.5	11.89
Total famille 504 : FRUITS							32.57%	148.66	
9205365	MELANGE EPICE POULET 75GR Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.49	1.85	1.95	19.46%	5.5	17.88
9205395	MELANGE EPICE GRILLADE 65G Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.35	1.89	1.99	28.57%	5.5	16.20
9205405	CURRY 75G Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.35	1.89	1.99	28.57%	5.5	16.20
9206165	OIGNONS FRITS 50G Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.19	1.89	1.99	37.04%	5.5	14.28
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMM							28.46%	64.56	
5494955	BIO CITRON CO 500GX6 C2 ES Pays d'origine: ES	6.00	PC	1.52	2.27	2.39	33.04%	5.5	9.12
Total famille 861 : FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES							33.04%	9.12	
9049615	FILETS POULET JAUNE 600 G	1.00	PC	5.43	7.49	7.90	27.50%	5.5	5.43
9190795	AIGUILLETES POULET JAUNE 450 G	1.00	PC	4.74	6.59	6.95	28.07%	5.5	4.74
Total famille 191 : VOLAILLE FRAICHE LS							27.77%	10.17	
9021755	MERGUEZ VERITABLE CASINO 6X55G	1.00	PC	4.19	5.68	5.99	26.23%	5.5	4.19
Total famille 576 : PRODUITS ELABORES LIBRE SERVICE							26.23%	4.19	
9215365	PICODON AOP LC X2 120G	6.00	PC	3.28	4.71	4.97	30.36%	5.5	19.68
6068027	MORBIER AOP LAIT CRU 180G PS	10.00	PC	2.15	2.75	2.90	21.82%	5.5	21.50
9685560	FROMAGE BLC ONCTUEUX 8% 500G	6.00	PC	1.90	3.47	3.66	45.24%	5.5	11.40
Total famille 538 : FROMAGE UVCI							31.34%	52.58	
9033905	OEUF VILLAGE SOL X12 M REGION	8.00	PC	2.55	3.76	3.97	32.18%	5.5	20.40
8523725	OEUFS OMEGA3 X10 PNE CO BIO	8.00	PC	3.73	4.59	4.84	18.74%	5.5	29.84
9024445	OEUF BIO AGISSONS X6	16.00	PC	2.69	3.49	3.68	22.92%	5.5	43.04
7408125	OEUFS LABEL ROUGE X6	16.00	PC	1.97	2.62	2.76	24.81%	5.5	31.52
Total famille 529 : OEUFS							24.16%	124.80	
9123355	MPX PANNA COTTA COULIS AU FRAMBO	4.00	PC	1.80	2.51	2.65	28.29%	5.5	7.20
9101465	MPX CREM OEUFS COCO 4X100G	4.00	PC	1.99	2.83	2.99	29.68%	5.5	7.96
9007245	MPX RIZ LAIT VANILLE 4X100G	6.00	PC	1.20	1.79	1.89	32.96%	5.5	7.20
9138515	MPG CROUSTILLANT AU CHOC	6.00	PC	2.10	3.08	3.25	31.82%	5.5	12.60
9007145	MPX CHOCOLAT VIENNOIS 4X100G	6.00	PC	1.17	1.60	1.69	26.88%	5.5	7.02
3505535	PETIT POT CREME CHOC 4X100G LP	4.00	PC	1.64	2.31	2.44	29.00%	5.5	6.56
9101965	MPX CREME DESSERT VANILLE 4X125G	6.00	PC	0.91	1.20	1.27	24.17%	5.5	5.46
9184265	L MPX CREME DESSERT CHOCO 4X125G	6.00	PC	1.19	1.60	1.69	25.63%	5.5	7.14
9149575	MPX CREME UFS VANILLE 4X100G	4.00	PC	1.50	2.08	2.19	27.88%	5.5	6.00
6877377	LA LAITIERE MARONSUIS 4X68,8G	4.00	PC	1.68	2.36	2.49	28.81%	5.5	6.72
9137695	MPG MOUSS.CAFE S/GAN.2X125G	8.00	PC	2.30	3.12	3.29	26.28%	5.5	18.40
9034145	LL PROFIT. CHOCO 4X90G	3.00	PC	2.64	3.96	4.18	33.33%	5.5	7.92
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							28.86%	100.18	
9047465	YRT BREBIS NAT 2X125GR CO BIO	6.00	PC	1.32	1.89	1.99	30.16%	5.5	7.92
8324245	PANIER 125G X 8 FRUITS JAUNES	6.00	PC	2.77	3.68	3.88	24.73%	5.5	16.62
3577471	YRT D PYRENEES NATURE 4X125G	6.00	PC	1.40	2.50	2.64	44.00%	5.5	8.40
9100445	MPX FR FRAIS 3% 4X100G	6.00	PC	0.95	1.41	1.49	32.62%	5.5	5.70
2149825	ACTIVIA MIX GO CHO NOI 170G	6.00	PC	1.75	2.27	2.39	22.91%	5.5	10.50
9138455	MPX YAOURTS BRASS NAT 4X125G	6.00	PC	0.86	1.22	1.29	29.51%	5.5	5.16
5444151	FR BLC VELOUTE 3% 500G CO	6.00	PC	0.98	1.51	1.59	35.10%	5.5	5.88
7879637	YAOURTS FRUITS 4X125G CO	6.00	PC	1.40	2.23	2.35	37.22%	5.5	8.40
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							31.60%	68.58	
9166475	MPX COULOMMIERS 52% 350G	7.00	PC	2.05	2.74	2.89	25.18%	5.5	14.35
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.03	2.74	2.89	25.91%	5.5	12.18

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101654729 DATE FACTURE : 14.03.2026

Feuillet 3/5

9184885	L MPG ST MARCELLIN 60PC 80G	6.00	PC	1.12	1.79	1.89	37.43%	5.5	6.72
4028167	CAPRICE DES DIEUX 200G PS	6.00	PC	2.58	3.46	3.65	25.43%	5.5	15.48
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							27.40%	48.73	
9109600	PAIN AU CHOC X8 360G CO	10.00	PC	1.51	2.32	2.45	34.91%	5.5	15.10
7414817	DOOWAP PEP CHOC X8 330G	9.00	PC	2.60	3.55	3.74	26.76%	5.5	23.40
Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							30.19%	38.50	
7458637	GRANDLAIT FRAIS 1/2 ECR 1L	6.00	PC	1.22	1.74	1.84	29.89%	5.5	7.32
Total famille 559 : LAIT FRAIS							29.89%	7.32	
3372237	ANDROS DELICE MORCEAUX PECHE 4X100G	10.00	PC	1.92	2.74	2.89	29.93%	5.5	19.20
Total famille 628 : COMPOTES FRAICHES							29.93%	19.20	
9136205	MPX DAS DE GOUDA CUMIN 150G	12.00	PC	1.70	2.83	2.99	39.93%	5.5	20.40
9136215	MPX DUO FROMAGE HOLLANDE 150G	12.00	PC	1.89	3.12	3.29	39.42%	5.5	22.68
9118265	MPX EMMENTAL 250G	20.00	PC	2.15	2.83	2.99	24.03%	5.5	43.00
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							32.75%	86.08	
9129435	FROM TARTIFLETTE 500G 27% CO	6.00	PC	4.28	6.28	6.63	31.85%	5.5	25.68
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							31.85%	25.68	
9116635	MPX COMTE 8 TRANCHES 120G	8.00	PC	2.10	2.83	2.99	25.80%	5.5	16.80
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							25.80%	16.80	
9017625	PORC COTES 150 G X 2	1.59	KG	6.48	9.94	10.48	34.81%	5.5	10.31
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							34.81%	10.31	
8930287	JAMBONNEAU SUPERIEUR 3T 180G	4.00	PC	2.99	4.73	4.99	36.79%	5.5	11.96
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							36.79%	11.96	

Livraison du 14.03.2026 - B.L. N° 0375 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	187.52	10.32	276.73	294.14	32.24%	89.21
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	407.32	22.37	587.96	620.30	30.72%	180.64
VOLAILLES	5,50 %	14.36	0.79	19.76	20.84	27.33%	5.40
FROMAGE A LA COUPE	5,50 %	52.58	2.89	76.58	80.78	31.34%	24.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	535.87	29.50	754.17	795.65	28.95%	218.30
BOUCHERIE	5,50 %	10.31	0.57	15.80	16.67	34.75%	5.49
GOURMET	5,50 %	11.96	0.66	18.92	19.96	36.79%	6.96
TOTAUX		1219.92	67.10	1749.92	1848.34	30.29%	530.00

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	187.52	10.32	276.73	294.14	32.24%	89.21
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	407.32	22.37	587.96	620.30	30.72%	180.64
VOLAILLES	5.50%	14.36	0.79	19.76	20.84	27.33%	5.40
FROMAGE A LA COUPE	5.50%	52.58	2.89	76.58	80.78	31.34%	24.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	535.87	29.50	754.17	795.65	28.95%	218.30
BOUCHERIE	5.50%	10.31	0.57	15.80	16.67	34.75%	5.49
GOURMET	5.50%	11.96	0.66	18.92	19.96	36.79%	6.96
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	1.87	0.37				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	4.08	0.82				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	0.14	0.03				
COUT INT FROMAGE A LA COUPE	20.00%	0.53	0.11				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	5.35	1.07				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.10	0.02				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.12	0.02				
TOTAUX EN EUROS		1232.11	69.54	1749.92	1848.34	30.29%	530.00

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1232.11
TOTAL FACTURE TVA	69.54
TOTAL FACTURE TTC	1301.65

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101654729 DATE FACTURE : 14.03.2026

Feuillet 4/5

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :

- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

•
• **Client** : TL835 / S453078001 •
• **Date échéance** : 03.04.2026 •
•
• **N° FACTURE** : 1101654729 •
• **Mt Total TTC EURO** : 1301.65 •
• •

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101654729 DATE FACTURE : 14.03.2026

Feuillet 5/5

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.